

Communiqué de presse

Paris, le 27 avril 2009

**RECOMMANDATIONS DU RAPPORT CHAMPSAUR SUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE L'ELECTRICITE :
UNE AVANCEE TIMIDE, MAIS LES INQUIETUDES DEMEURENT**

La commission présidée par Paul Champsaur a remis au Gouvernement, vendredi 24 avril, son *rapport sur l'organisation du marché de l'électricité*. Le Gouvernement a indiqué qu'il allait étudier ces recommandations pour identifier les pistes d'action envisageables.

Depuis 2003, l'Union des Industries Utilisatrices d'Energie (UNIDEN) attire l'attention des pouvoirs publics sur les graves dysfonctionnements du marché de l'électricité et sur leurs conséquences pour la compétitivité des industries consommatrices d'énergie en France.

Ces alertes répétées ont d'ailleurs conduit au rapport d'enquête de l'Inspection Générale des Finances et du Conseil Général des Mines sur la formation des prix de l'électricité en 2004, à la création d'Exeltium, permise par la loi de finances rectificative pour 2005, à la mise en place du Tartam par la loi relative au secteur de l'énergie de 2006, puis à sa prorogation dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie en 2008.

L'UNIDEN, auditionnée par la commission Champsaur, note avec intérêt que le rapport partage en partie son analyse de la situation actuelle du marché de l'électricité, dont les prix ne reflètent plus les avantages compétitifs du parc de production français et dont le fonctionnement interdit toute visibilité à long terme.

Deux options sont envisagées par le rapport :

- libéraliser les prix tout en taxant et redistribuant les bénéfices liés au parc nucléaire, hypothèse heureusement écartée par le rapport ;
- donner accès aux fournisseurs alternatifs, pour une durée non précisée, à une part de la production de base d'électricité, à des conditions économiques représentatives du parc historique et s'approchant de celles de l'opérateur historique.

Le rapport de la commission invite donc les consommateurs à un acte de foi : faire le pari que les fournisseurs alternatifs accédant ainsi à ces volumes d'électricité en feront profiter pleinement leurs clients.

Cela suppose qu'une réelle concurrence s'exerce entre eux. L'expérience acquise depuis des années sur les marchés de gros permet de penser que la réalité sera toute différente. Les consommateurs industriels ne peuvent se satisfaire de cette perspective.

... / ...

C'est pourquoi l'UNIDEN avance deux préconisations :

- **d'abord, permettre l'accès direct des consommateurs industriels à une part de la production de base d'électricité** ; cet accès constitue la seule solution viable pour les industries dont la compétitivité est lourdement affectée par le prix de l'électricité et dont les activités sont délocalisables ; la consommation industrielle d'électricité de base est d'ailleurs indispensable pour justifier le maintien d'un parc nucléaire compétitif en France ;
- **opérer enfin une véritable mise à plat des dysfonctionnements du marché européen de l'électricité**, qui constitue un cas unique au monde d'impasse économique ; cette réflexion ne peut évidemment se faire qu'à l'échelon européen, ce qui explique sans doute que la Commission Champsaur n'ait pas pu aller plus loin.

Contact presse : Emmanuel Rodriguez - Président de la commission Electricité
+33 (0)6 13 70 50 70

Note aux rédactions : l'UNIDEN représente les intérêts des industries consommatrices d'énergie en France pour lesquelles la maîtrise des coûts énergétiques constitue un facteur essentiel de compétitivité. Les trente-six membres de l'UNIDEN représentent plus de 70% de l'énergie industrielle consommée en France et recouvrent une large gamme de secteurs industriels : agro alimentaire, automobile, chimie, ciments/chaux, électronique, métaux, papier, transport, verre.

www.uniden.fr